

Québec, le 28 juillet 2016

Monsieur Maxandre Guay Lachance
Coordonnateur du secrétariat de la commission
Édifice Lomer-Gouin
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6

**Objet : Projet d'agrandissement de la mine aurifère Canadian Malartic et de
déviation de la Route 117 à Malartic
Réponse à la question complémentaire DQ18**

Monsieur,

Dans votre correspondance du 26 juillet 2016, vous nous avez fait part que la commission souhaitait obtenir un complément d'information au contenu de notre mémoire présenté au BAPE sur le projet d'agrandissement de la mine Canadian Malartic.

Sur sa page web, l'AMQ indique effectivement que :

« l'industrie minière québécoise [...] mise sur l'innovation pour développer de nouvelles techniques d'exploration et d'exploitation des gisements qui permettent de limiter l'empreinte de ses activités sur le milieu, de l'ouverture de la mine jusqu'à sa fermeture et à la restauration du site. » (www.amq-inc.com/pages/environnement)

Dans le cas précis de la mine Canadian Malartic, nous avons effectivement souligné dans notre mémoire que *« l'utilisation de la fosse comme aire de déposition des résidus et des stériles est un bel exemple de développement durable puisque le remblayage des fosses contribue grandement à la réduction de l'empreinte environnementale des activités minières »*.

Sur la base de notre connaissance des pratiques minières en usage au Québec et ailleurs, nous avons documenté et mis en contexte l'utilisation des fosses pour l'enfouissement des résidus et des stériles en répondant aux questions suivantes :

- *Est-ce une pratique nouvelle au Québec ?*

Cette pratique n'est pas nouvelle au Québec. Toutefois, elle est peu utilisée en cours d'opération d'une société minière, puisque cela implique que la fosse qui sera remblayée ne soit plus active. De plus, le remblayage est une solution intéressante lorsque la mine est active, mais lorsque la mine n'est plus en activité, ce choix comporte des contraintes sociales, environnementales et économiques.

Le remblayage des fosses après la durée de vie d'une mine n'est pas une solution retenue dans les plans de restauration, car cela implique que, pendant des dizaines d'années, des opérations de chargement, transport et déchargement de stériles auraient lieu. En plus de générer des nuisances pour la population (ex. : poussières et bruit), cette pratique aurait des impacts environnementaux non négligeables (ex. : gaz à effet de serre) par rapport à l'option d'ennoisement. Voilà donc une illustration de gestes posés par les sociétés minières pour « limiter l'empreinte de leur activité sur le milieu ».

À l'inverse, lorsque c'est techniquement et économiquement réalisable, le remblayage des fosses pendant les opérations d'une mine est une pratique inspirante en développement durable. Dans ce contexte, le remblayage permet de :

- réduire l'empreinte environnementale des haldes de stériles et parcs à résidus miniers;
 - réduire la distance de transport des stériles vers les haldes de stériles qui se trouvent bien souvent en périphérie du site minier, donc moins de gaz à effet de serre et poussières engendrées;
 - restaurer progressivement les fosses.
- *Sinon depuis quand et à quels endroits a-t-elle été éprouvée auparavant au Québec ? Et ailleurs ?*

L'AMQ n'est pas en mesure de vous dire depuis quand le remblayage des fosses est pratiqué. Toutefois, cette pratique est présentée comme une solution envisageable depuis la sortie publique du Guide et modalités de préparation du plan et exigences générales en matière de restauration des sites miniers au Québec en 1997 (référence ci-dessous).

Depuis mars 2015, le remplissage des fosses est une pratique qui est favorisée par le MDDELCC d'un point de vue environnemental et est reconnue comme activité de valorisation des résidus miniers. Voir les lignes directrices relatives à la valorisation des résidus miniers, section 2.4 (référence ci-dessous).

Le remblayage complet ou partiel des fosses a été ou est présentement pratiqué au Québec et hors Québec (voir exemples cités dans la prochaine question). De plus, quelques minières ont opté pour cette solution dans leur dernier plan de restauration qui a été déposé au Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, telles que :

- Canadian Malartic (Fosses Gouldie et Jeffrey)
- Fonderie Horne (Fosse Gallen)
- Mine Raglan (Fosse Katinniq)
- Mine Westwood (Fosse Doyon)

- *Quels en seraient les meilleurs exemples ?*

Voici quelques exemples de remblayage des fosses déjà réalisés :

- Mine Matagami avec le remblayage de la fosse Persévérance située au Québec;
- Whistle Mine avec le remblayage de la fosse Whistle située en Ontario;
- Mine Giant avec le remblayage de la fosse B1 située dans les Territoires du Nord-Ouest.

- *Pourriez-vous nous fournir la référence de publications qui documentent ou évaluent cette pratique ?*

LOI SUR LES MINES

Article 232.3 5)

<http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cs/M-13.1>

GUIDE ET MODALITÉS DE PRÉPARATION DU PLAN ET EXIGENCES GÉNÉRALES EN MATIÈRE DE RESTAURATION DES SITES MINIERES AU QUÉBEC

1997

3.5.2 Excavations (fosse à ciel ouvert)

<https://mern.gouv.qc.ca/publications/mines/restauration/restauration-quifrmin.pdf>

(Document présentement en révision)

LIGNES DIRECTRICES RELATIVES A LA VALORISATION DES RÉSIDUS MINIERES

Mars 2015

section 2.4

http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/programmes/prri/lignes_directrices_valorisation_residus_miniers.pdf

LIGNES DIRECTRICES POUR LA REMISE EN ÉTAT DES SITES MINIERES
DANS LES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

Section 2.6 Mines à ciel ouvert

https://www.aadnc-aandc.gc.ca/fra/1100100024558/1100100024569#section2_6

Veuillez agréer, Monsieur, nos salutations les meilleures.

La présidente-directrice générale,



Josée Méthot, ing., M.B.A.

JM/nt/gt